



AIB-VINÇOTTE Belgium - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE - Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0402.726.875 - Internet : www.vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**

Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde
Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.59 - E-Mail : brussels@vincotte.be
Personne à contacter : VINCENT EYMARD , Electricité

• Nos coordonnées
Rapport N° : AUD / 15 / 30330947 / 00 / FR / 001
Réf. client : 100319343
Réf. contrat : /

• Vos coordonnées
Ref. : /

• Données d'intervention
Lieu : Blanc Chevaux 9/309-316 à 1348 Louvain-La-Neuve
Date : 01/04/2014
Effectuée par : MAXIME ZONE (4445)

Geoffrey Pierre
G JP Elec

Venelle des Préas, 43
1300 Wavre
Belgique

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : IMMO-LLN Prénom :
Adresse : Rue Blanc Chevaux 9/309-316 CP: 1348 Commune : Louvain-La-Neuve
Tél :

- Propriétaire ou gestionnaire

Nom : IMMO-LLN Prénom :
Adresse : Rampe des Ardennais, 21 CP : 1348 Commune : Louvain-La-Neuve

- Responsable de l'exécution du travail

Nom : Geoffrey Prénom : Pierre
N° TVA : BE 0846-599-271

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 271 : contrôle
- Art 86
- Art 271 bis
- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante est conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général a été plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le 01/04/2039.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.

Ing. J. Windey
Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas.
- Continuité des connexions équipotentielles (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : Ohm.
- Isolement général : >1 MOhm.
- Fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel résiduel via leur propre bouton de test.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

N° EAN :	EAN non communiqué
Compteur kWh n° :	204846
Index jour :	1346082.2
Protection branchement :	63 A

- Données de l'installation

Installation conçue pour une tension nominale de :	230 V
Courant nominal maximum :	63 A
Câble d'alimentation du tableau principal - type :	VVB
Câble d'alimentation du tableau principal - section :	10 mm ²
Type de prise de terre :	Existant

- Description de l'installation

Dispositif différentiel général :	63A/300mA
Nombre de tableaux :	1
Nombre de circuits terminaux :	7
Schéma(s) de position :	voir annexe(s)
Schéma(s) unifilaire(s) :	voir annexe(s)

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

- Installation existante

AUTRE(S) ANNEXE(S)

Contrôle effectué sur les parties visibles et accessibles de l'installation lors de notre passage.